DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 janvier 2023 Date de l'affichage : 31 janvier 2023 Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 41 + 3 suppléés + 8 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 52

OBJET : PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AUX COMMUNES OU SYNDICATS DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Numéro de la Délibération: 080223-DC-7

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Francis CHABLE, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Francis CHABLE par Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Alain DUCLERCQ par Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Marc VIRION.
- Mme Françoise TESTART par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance: M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

Numéro de la Délibération: 080223-DC-7

OBJET : PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AUX COMMUNES OU SYNDICATS DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 7.1 du 31 mars 2009 relative au fond de concours pour l'apprentissage de la natation par les scolaires :
- Le contrat conclu avec le délégataire pour la gestion et l'exploitation de la piscine Aquathelle ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 02 février 2023 ;

Considérant :

- La vocation de l'équipement d'intérêt communautaire, Aquathelle depuis son ouverture en 2008, pour assurer le service public de la natation avec l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique;
- Considérant les plannings annuels établis pour les scolaires par le délégataire, la CCT et l'éducation nationale ;
- Considérant l'obligation pour un certain nombre de communes du territoire de la communauté de fréquenter un autre établissement pour l'apprentissage de l'aisance aquatique par les scolaires (de grande section de maternelle au CM2) en raison de l'éloignement de la piscine Aquathelle de Chambly;
- Considérant qu'il convient de repréciser les conditions de versement de la participation de la Communauté de communes aux communes et syndicats dans le cadre du soutien à l'apprentissage de la natation ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- ➤ FIXE à compter du 1^{er} mars 2023, les conditions de participation versée par la Communauté de communes Thelloise aux communes ou syndicats dans le cadre du soutien à l'apprentissage de la natation :
 - Versement d'une participation aux communes et syndicats pour les classes élémentaires de la grande section de maternelle au CM2.
 - Coût du transport reste à la charge des communes ou syndicats
 - Montant pris en charge par la Communauté de Communes correspond à la dépense réellement facturée à la commune ou au syndicat. Le montant de la participation ne peut être supérieur au prix de la séance prévue dans la tarification annuelle du délégataire de l'Aquathelle et actée par le Conseil Communautaire.
- ➤ **ABROGE** la délibération antérieure ° 7.1 du 31 mars 2009 ;
- > AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230208-080223-DC-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023 Affichage : 10/02/2023